

ans par la supériorité de deux positions au-dessus du vrai nombre d'or.

Ce Cycle lunaire abusif ne différoit pas en unités numérique du nombre d'or vrai ; mais sa position prévenoit pour deux ans, c'est-à-dire, de 22 jours, celle du nombre d'or auquel on la raportoit faussement.

Insensiblement on s'accoutuma par méthode non abusive à compter le Cycle lunaire par les Calendes de Mars en posant 1 au premier Mars, sans préjudice à la position du nombre d'or 3 au même endroit pour y marquer la nouvelle Lune de la 3^e année métonienne ; & c'est proprement de ce Cycle méthodique qu'il est vrai de dire que le Cycle lunaire Occidental lui est supérieur de deux unités, aussi-bien que le nombre d'or, comme 3 est supérieur à un : & le Critique des Problèmes se moque, quand il allégué si souvent que la majorité de deux unités d'un Cycle lunaire ou même d'un nombre d'or sur l'autre, n'emporte que deux unités numériques d'Epactes, comme, si le nombre lunaire majeur de deux unités ayant pour Epacte iij. le nombre lunaire mineur d'autant, n'avoit que j. d'Epacte. Il se trompe ! une unité de plus sur le nombre lunaire signifie un an, & un an procure xj. d'Epactes régulièrement, & deux ans procurent xxij. d'Epactes, la 19^e métonienne en procure xij.

Les Computistes, Chronologistes de profession, & ceux que le Critique appelle versés dans l'Histoire de la doctrine des tems, pour compter & époquer les années Juliennes, écartent ce Cycle lunaire, depuis long-tems reprové en Occident, comme il l'a toujours été en Orient ; ils s'attachent en comptant au nombre d'or, qui